

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 février 2024, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :

M.	Roberto Blondin, maire
MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
	Dorine L. Marcoux, conseillère
MM.	Patrick Lebreux, conseiller
	Roland Vallée, conseiller
	Jeannot Couture, conseiller
	Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 46 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2024-02-034

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 9, 23 et 29 janvier 2024
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Adoption du règlement numéro 2024-384 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
- 7- Utilisation de la réserve *Développement économique*
- 8- Parc bioalimentaire – Plans et devis finaux
- 9- Parc bioalimentaire – Déclaration de conformité
- 10- Demande de paiement Tetrattech – Démarrage projet Abri à sel
- 11- Projet Abri à sel (PRACIM) – Mandat arpenteur
- 12- Projet Abri à sel (PRACIM) – Mandat étude géotechnique
- 13- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Anses (RIDGSA) – Site de l'écocentre de Grande-Rivière – Acquisition d'une parcelle de lot
- 14- Demande de reconduction de la carte électorale
- 15- Telus – Demande d'installation de nouvelles antennes
- 16- Telus – Demande de prolongation de la durée du bail
- 17- Chemin St-Gabriel – Dénéigement non autorisé
- 18- Renouvellement d'adhésion à l'Unité régionale loisir et sports Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

- 19- Contribution annuelle – Croix-Rouge Canadienne
- 20- Demande de don – Club optimiste
- 21- Demande d’implication – Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles
- 22- Congrès ADMQ – Directrice générale
- 23- Congrès COMBEQ – Inspecteur municipal
- 24- Autres sujets : Appui au retour du train de via rail entre Matapédia et New Carlisle en 2024 et le retour jusqu’à Gaspé dans les plus brefs délais
Course Bouge jusqu’au bout du monde 2^e édition – Autorisation de courir en bordure de la route 132
Appui – Hôpital de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l’urgence entre 20 h et 8 h
- 25- Période de questions
- 26- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l’ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2024-02-035

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9, 23 ET 29 JANVIER 2024

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9, 23 et 29 janvier 2024 tels que rédigés.

2024-02-036

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de janvier 2024.

2024-02-037

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d’une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2024.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de janvier 2024.

2024-02-038

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-384 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2024-384 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

2024-02-039

UTILISATION DE LA RÉSERVE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de 20 000 \$ de la réserve *Développement économique* afin d'assumer la mise de fonds nécessaire pour la demande de certificat d'autorisation et/ou déclaration de conformité ainsi que pour la réalisation des plans et devis finaux dans le cadre du projet du Parc bioalimentaire marin.

2024-02-040

PARC BIOALIMENTAIRE – PLANS ET DEVIS FINAUX

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au Fonds Signature Innovation de la MRC Rocher-Percé afin de financer une partie du coût des plans et devis finaux pour l'aménagement du Parc bioalimentaire marin ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

2024-02-041

PARC BIOALIMENTAIRE – DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal entérine l'acceptation de la soumission d'Origine Innovation au montant de 3 500 \$ plus taxes afin de procéder à la demande d'autorisation ministérielle ou de déclaration de conformité pour l'aménagement du Parc bioalimentaire marin.

2024-02-042

DEMANDE DE PAIEMENT TETRATECH – DÉMARRAGE PROJET ABRI À SEL

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 60851755 au montant de 1 160 \$ plus taxes dans le cadre du projet de construction d'un abri à sel.

2024-02-043

PROJET ABRI À SEL (PRACIM) – MANDAT ARPENTEUR

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater une firme d'arpenteurs afin de fournir les informations nécessaires aux ingénieurs de Tétratech pour l'élaboration des plans et devis dans le cadre du projet d'abri à sel.

2024-02-044

PROJET ABRI À SEL (PRACIM) – MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater une firme de géotechnique afin de fournir les informations nécessaires aux ingénieurs de Tétratech pour l'élaboration des plans et devis dans le cadre du projet d'abri à sel.

2024-02-045

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ANSES (RIGDSA) – SITE DE L'ÉCOCENTRE DE GRANDE-RIVIÈRE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE LOT

CONSIDÉRANT QUE la RIGDSA, composée de la Ville de Chandler, de la Ville de Grande-Rivière et de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, est propriétaire du site sur lequel est opéré l'écocentre de Grande-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE, pour optimiser ses opérations, la Régie intermunicipale de Traitement des Matières résiduelles de la Gaspésie recommande l'agrandissement de ce site par l'acquisition d'une parcelle du lot 4 857 974 d'une superficie approximative de 8 800 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin superficiaire de ce projet d'agrandissement, incluant une bande de protection de 30 mètres, a été évalué par un ingénieur agréé ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot se dit ouvert à la négocier la vente de cette parcelle de lot avec la RIGDSA ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire de la RIGDSA a présenté une estimation des coûts du projet d'acquisition aux directeurs municipaux de la Ville de Chandler et de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dans lequel sont inclus le coût d'achat de la parcelle de lot et les frais d'arpenteur et de notaire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement au projet d'acquisition d'une parcelle du lot 4 857 974 afin de permettre l'agrandissement du site de l'Écocentre de Grande-Rivière ;

QUE le secrétaire de la RIGDSA soit autorisé à négocier l'achat de ladite parcelle de lot avec le propriétaire ;

QUE le partage des coûts se fasse selon la quote-part suivante (basée sur la population) :

Chandler : 62,4 %
Grande-Rivière : 29 %
Sainte-Thérèse-de-Gaspé : 8,6%

2024-02-046

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA CARTE ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une demande de reconduction de la division en districts électoraux ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la commission de la représentation électorale du Québec de reconduire la division en districts électoraux de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2024-02-047

TELUS – DEMANDE D'INSTALLATION DE NOUVELLES ANTENNES

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2024-02-048

TELUS – DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DURÉE DU BAIL

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2024-02-049

CHEMIN ST-GABRIEL – DÉNEIGEMENT NON AUTORISÉ

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2024-02-050

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORTS GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM)

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé renouvelle son adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 113 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle ;

QU'elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport : Régis Lelièvre et Jacques Roussy.

2024-02-051

CONTRIBUTION ANNUELLE – CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge 2024-2025 au montant de 184.14 \$.

2024-02-052

DEMANDE DE DON – CLUB OPTIMISTE

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ au Club optimiste.

2024-02-053

DEMANDE D’IMPLICATION – FONDATION DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

2024-02-054

CONGRÈS ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à assister au congrès de l’ADMQ 2024 et rembourse les frais de déplacements selon le tarif en vigueur.

2024-02-055

CONGRÈS COMBEQ – INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte d’inscrire l’inspecteur municipal au congrès de la COMBEQ 2024 et de rembourser les frais de déplacements selon le tarif en vigueur.

2024-02-056

APPUI AU RETOUR DU TRAIN DE VIA RAIL ENTRE MATAPÉDIA ET NEW CARLISLE EN 2024 ET LE RETOUR JUSQU’À GASPÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie est privée de tout service de transport ferroviaire de passagers depuis bientôt dix ans, VIA Rail s’étant retirée à cause du mauvais état de la voie ferrée et des ponts ;

CONSIDÉRANT QUE cette rupture de service entraîne de sérieux préjudices à la région et sa population sur les plans sanitaire, économique et social ;

CONSIDÉRANT QUE le train, en favorisant le passage de la voiture individuelle au transport collectif, contribue aux efforts du gouvernement du Canada pour le respect de ses obligations nationales et internationales en matière de réduction des gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déjà effectué ou est en voie de réaliser d’importants travaux d’infrastructure afin de permettre une reprise prochaine du trafic ferroviaire ;

CONSIDÉRANT QUE l’avancement des travaux de réhabilitation de la voie ferrée et des ponts permettra une circulation sécuritaire des convois, y compris ceux de VIA Rail, entre Matapédia et New Carlisle d’ici la fin de 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les installations ferroviaires à New Carlisle, qui comprennent notamment un triangle de virage (weye), conviennent tout à fait à l'aménagement d'un terminus temporaire à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE la société VIA Rail a comme mission fondamentale d'offrir à la population un service de transport ferroviaire et que tout retard inutile constituerait un renoncement à l'accomplissement de ce devoir ;

CONSIDÉRANT QUE la reprise, cette année, du service de transport ferroviaire de passagers entre Matapédia et New Carlisle, éventuellement relayé par un transport régional complémentaire, représenterait un gain substantiel pour l'ensemble de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la population gaspésienne réclame toujours la reprise du service de transport ferroviaire des passagers jusqu'à Gaspé dès que l'état des infrastructures le permettra ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé demande au gouvernement fédéral ainsi qu'à VIA Rail de reprendre le service de transport ferroviaire des passagers entre Matapédia et New Carlisle dès 2024 ;

QUE le gouvernement fédéral et VIA Rail s'engagent à rétablir le service complet entre Matapédia et Gaspé aussitôt que les travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires seront parachevés et permettront, par conséquent, la circulation sécuritaire des convois.

2024-02-057

**COURSE BOUGE JUSQU'AU BOUT DU MONDE 2^E ÉDITION –
AUTORISATION DE COURIR EN BORDURE DE LA ROUTE 132**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise les participants de la course *Bouge jusqu'au bout du monde 2^e édition* se tenant les 11 et 12 mai 2024 à courir sur le territoire de la municipalité, en bordure de la route 132.

2024-02-058

**APPUI – HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE – OPPOSITION À LA
FERMETURE DE L'URGENCE ENTRE 20 H ET 8 H**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 037/05-02-2024 adoptée par la Ville de Rivière-Rouge à sa séance extraordinaire du 5 février 2024, par laquelle elle sollicite l'appui de toutes les autres municipalités du Québec ainsi qu'une contribution financière du montant de leur choix concernant la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a constitué un comité santé, formé des maires et mairesses des municipalités du secteur de la Rouge, et sur lequel le gouvernement du Québec et le CISSSL ont été invités à siéger ;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du *Comité 24 h - Urgence d'agir* le 21 décembre 2023, soit une organisation majoritairement citoyenne et communautaire ;

CONSIDÉRANT les différentes démarches entreprises par ces comités et la Ville de Rivière-Rouge pour manifester leur désaccord quant à la décision du CISSSL susmentionnée, dont notamment la marche citoyenne du 13 janvier 2024 ainsi qu'une pétition ayant récolté plus de 8 500 signatures ;

CONSIDÉRANT la demande du 22 janvier 2024, signée par M. Denis Lacasse, maire de Rivière-Rouge, Mme Francine Létourneau, mairesse de Nominique, M. Jacques Allard, maire de l'Ascension, M. Yves Bélanger, maire de La Macaza, M. Michel Chouinard, maire de Lac-Saguay, Mme Vicki Émard, mairesse de Labelle ainsi que M. Johnny Salera, maire de La Minerve, adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, afin qu'une rencontre soit tenue bien avant le 1^{er} février 2024 pour discuter de leur opposition à la fermeture de l'urgence de Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT que la pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 31 janvier 2024, par M. Vincent Marissal, député de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé ;

CONSIDÉRANT QUE, à ce jour, aucune invitation de rencontre n'a été reçue du ministre Dubé ;

CONSIDÉRANT QUE malgré toutes ces démarches, ni le CISSSL, ni le ministre Dubé ne laissent entrevoir la possibilité de reconsidérer leur décision de fermer l'urgence de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h ;

CONSIDÉRANT QUE de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants l'hôpital de Rivière-Rouge, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation ;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie des citoyennes et citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT la croissance démographique constante de la région des Laurentides depuis les dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE le critère du vieillissement de notre population n'est pas pris en compte par le CISSSL ;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province ;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, l'urgence de Rivière-Rouge est actuellement fonctionnelle 24 heures par jour ;

CONSIDÉRANT QUE, au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge n'accepte pas qu'on ait laissé l'hôpital de Rivière-Rouge se dégrader au point où le CISSSL se justifie de devoir fermer l'urgence de 20 h à 8 h ;

CONSIDÉRANT le manque criant de financement en santé à Rivière-Rouge au bénéfice des autres centres avoisinants, soit ceux de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier, mais au détriment du premier ;

CONSIDÉRANT QUE l'un des dirigeants du CISSSL affirme qu'il n'est pas envisageable de transférer du personnel de Mont-Laurier à Rivière-Rouge pour pallier à la pénurie de personnel invoquée, uniquement en raison du fait que l'Hôpital de Mont-Laurier est un centre primaire de traumatologie et un centre désigné pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) alors que celui de Rivière-Rouge ne l'est pas ;

CONSIDÉRANT QUE, à défaut d'entreprendre des actions dès maintenant, le service d'urgence 24 h de Rivière-Rouge sera perdu et aucun espoir de réouverture à court terme n'existe ;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 019/17-01-2024 et 026/23-01-2024 adoptées par la Ville de Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côme-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) ;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire ;

CONSIDÉRANT la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Martine Riopel ;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge a considéré qu'il est dans l'intérêt de ses citoyens qu'elle se porte également partie appelante dans le cadre de l'appel du jugement du 29 janvier 2024 rendu par la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT QUE la décision du CISSSL de fermer l'urgence de Rivière-Rouge le soir et la nuit a des répercussions sur tous les citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT les coûts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents, qui deviennent difficiles à assumer à elle seule ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le coût des honoraires professionnels, frais et déboursés ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches judiciaires sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé est interpellée par ce débat, qu'elle soutient la position de la Ville de Rivière Rouge et qu'elle l'appuie dans ses démarches ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé soutient la position de la Ville de Rivière-Rouge et de l'appuie dans ses démarches judiciaires visant la contestation de la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024.

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé autorise la directrice générale à transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, l'honorable François Legault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, à la ministre responsable des Aînés, Mme Sonia Bélanger, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantal Jeannotte, à la présidente-directrice générale du CISSSL, Mme Julie Delaney, et à la directrice des services cliniques et RLS du CISSSL, Mme Fannie Courchesne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2024-02-059

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :13 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »